

COMMUNE DE REDESSANRegistre des Délibérations du
conseil municipalSéance du 1^{er} février 2023

<i>Nombre de Membres</i>	
Membres afférents au Conseil municipal	27
Membres en exercice	26
Nombre de votants	23

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt quatre janvier de l'an deux mille vingt trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Jumelage, sous la présidence de Madame Fabienne RICHARD - TRINQUIER, Maire

Présents : B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, S. BONNET, C. CAVAILLES, A. COLSON, M. T. de GOULET, C. GLEIZES, G. MANCUSO, F. MARECHAL, P. MEGE, J. L. MICHEL, M. PEREDES, V. PHILIPPE, F. RICHARD – TRINQUIER, O. ROMAN, R. SAINTOT, L. SAUD, B. TELLIER, C. VIGO

Pouvoirs :

E. CREMONA donne pouvoir à M. PEREDES

G. HANOUILLE donne pouvoir à B. BEDOS

S. VEIGALIER donne pouvoir à V. PHILIPPE

Absents : F. AUTRAN, J. DE ALMEIDA, E. FAUCHOUX

Secrétaire de séance : V. BOCCASSINO

Objet : Redevance d'Occupation du Domaine Public « Snack Chez Jojo » - abrogation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2125-1 ;

Vu la délibération n°D2022 – 082 en date du 19 octobre 2022 déterminant la redevance d’occupation du domaine public applicable à l’établissement « Snack Chez Jojo » pour l’installation d’une terrasse au droit de son commerce ;

Considérant la cessation d’activité de l’établissement et l’inoccupation du domaine public ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, l’unanimité,

Article 1 : d’abroger la délibération n°D2022 - 082.

Article 2 : d’annuler le titre de recettes n°286 émis sur l’exercice comptable 2022.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu’il pourra faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l’état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER

Maire de REDESSAN 

<i>Publicité</i>	
Date de publication	
Date d’affichage	
Date de notification	